



LOT & TOLZAC
Communauté de Communes



CHANTIERS - JEUNES 2025

DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION

DATES

Du 22 au 25 avril 2025	Du 21 au 25 juillet 2025 ou Du 28 juillet au 1er août 2025 ou Du 4 au 8 Août 2025	Du 20 au 24 octobre 2025
Périodes d'inscription		
Au plus tard le 7 avril 2025	Au plus tard le 30 juin 2025	Au plus tard le 06 octobre 2025

Pour les jeunes entre 12 et 17 ans, domiciliés ou scolarisés dans la Communauté de communes Lot et Tolzac (mixité 4 garçons et 4 filles par chantier).

Contact :

Communauté de communes Lot-et-Tolzac 05 53 84 82 48 coordojeunesse@cclt.fr
Hélène SORESSI Responsable Enfance Jeunesse Mathieu DOMENGES Animateur Chantiers-Jeunes

Chantiers-Jeunes 2025

Inscription : Liste des pièces à fournir.



**Le dossier complet doit être déposé au plus tard selon les dates indiquées précédemment
à la Communauté de Communes Lot et Tolzac,
12 avenue de Comarque, 47260 Castelmoron sur Lot.**

Pièces obligatoires :

- 1 photo d'identité récente.
- La fiche d'inscription (voir feuille suivante).
- Les autorisations parentales signées (voir feuille suivante).
- Le contrat d'engagement signé 2 fois (voir feuilles suivantes).
- Un certificat médical « apte à pratiquer des activités sportives et des activités de chantiers jeunes ».
- La fiche sanitaire de liaison (voir feuille suivante).
- La somme de 10 € correspondant aux frais d'inscription d'un jeune par chantier (chèque à l'ordre du Trésor Public ou espèces).
- La lettre de motivation du jeune.

Photocopies obligatoires :

- De l'attestation de la carte vitale en cours (sécurité sociale).
- De l'assurance responsabilité civile et extra-scolaire.
- D'un test d'aisance aquatique ou une attestation de natation au moins 25 mètres

**La vérification des dossiers se fera à l'inscription.
Il sera validé, s'il ne manque aucune pièce de la liste ci-dessus.**

Fiche d'inscription



Nom

Prénom

Date de naissance

Sexe

Adresse

Code postal Ville

Classe et Établissement

Téléphone personnel et professionnel (préciser)
des Parents et du jeune

Parent n°1 :

Parent n°2 :

Adolescent :

Noms + prénoms des parents et adresses mails :

Parent n°1 :

Parent n°2 :

Important :

A la fin de chaque journée le jeune repart seul ou accompagné ? (Si changement, le signaler à l'animateur au moins la veille et par écrit)

N° de sécurité sociale

Nom et Téléphone du médecin traitant

Problèmes particuliers de santé (allergie, asthme...)

Préciser par ordre de préférence la ou les semaine(s) de chantier souhaitées :

Informations RGPD : Vos données personnelles sont traitées à des fins internes au sein de la collectivité. Les destinataires des données sont les agents ayant un intérêt légitime à avoir communication de ces informations dans le cadre de leurs fonctions ainsi que leurs supérieurs hiérarchiques. Elles sont conservées 3 ans. Conformément au règlement, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données que vous pouvez exercer en vous adressant à dpo@cdg47.fr. Vous pouvez également établir des directives relatives à l'effacement et la communication de vos données après décès. Vous disposez également d'un droit d'opposition pour motifs légitimes. Si toutefois, vous estimez avoir été lésé dans vos droits, il vous est possible de saisir la CNIL.

Autorisation parentale



Je soussigné(e).....

Père, Mère, Tuteur, Responsable légal (1), du jeune (Nom, Prénom)

Demeurant à :

Autorise le jeune à participer aux « Chantiers Jeunes 2025 » organisés par le service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Lot et Tolzac. J'autorise le responsable à prendre toutes les mesures (traitements médicaux, hospitalisation...) rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant.

(1) Rayer la mention inutile

Fait à

Mention manuscrite « Lu et Approuvé »

Le.....

Signature

Autorisation parentale sur la libre utilisation de l'image d'une personne mineure



Je soussigné(e).....

Père, Mère, Tuteur, Responsable légal (1), du jeune (Nom, Prénom)

Demeurant à :

Autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle mon enfant apparaît ; ceci, sur les différents supports (écrit, électronique, audio-visuel) sans limitation de durée. Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite dans le cadre des Chantiers-Jeunes organisés par la Communauté de Communes. Je reconnais également que les utilisateurs éventuels ne peuvent porter atteinte à sa vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à lui nuire ou à lui causer quelconque préjudice.

Fait à

Mention manuscrite « Lu et Approuvé »

Le.....

Signature

Informations RGPD : Vos données personnelles sont traitées à des fins internes au sein de la collectivité. Les destinataires des données sont les agents ayant un intérêt légitime à avoir communication de ces informations dans le cadre de leurs fonctions ainsi que leurs supérieurs hiérarchiques. Elles sont conservées 3 ans. Conformément au règlement, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données que vous pouvez exercer en vous adressant à dpo@cdg47.fr. Vous pouvez également établir des directives relatives à l'effacement et la communication de vos données après décès. Vous disposez également d'un droit d'opposition pour motifs légitimes. Si toutefois, vous estimez avoir été lésé dans vos droits, il vous est possible de saisir la CNIL.

CONTRAT D'ENGAGEMENT (Exemplaire à rendre avec le dossier d'inscription)



Entre les soussignés : Communauté de communes Lot-et-Tolzac d'une part, Et (Nom du jeune),
.....Né le, Représenté par Mme et ou Mr(Mère,
Père, Représentant légal), Demeurant à.....d'autre part,
Il est convenu ce qui suit : La Communauté de communes Lot-et-Tolzac propose à (Nom et prénom du jeune).....
.....de participer à une semaine Chantiers-jeunes 2025.

Article 1 : Encadrement

La Communauté de communes Lot-et-Tolzac s'engage à mettre à disposition le personnel nécessaire au bon fonctionnement des Chantiers-jeunes.

Article 2 : Absence et horaires

En cas d'absence, la famille doit informer par mail la Communauté de communes Service Enfance Jeunesse dès que possible. Les jeunes sont pris en charge de 8h30 à 17h du lundi au jeudi et de 8h30 à 15h00 le vendredi. En dehors de ces horaires, la Communauté de communes Lot-et-Tolzac se décharge de toutes responsabilités. Le jeune ne quittera pas le lieu d'accueil seul, s'il est mentionné sur le dossier un retour au domicile accompagné.

Article 3 : Chèque- récompense

Un chèque récompense d'un montant de 80€ sera versé au jeune à son nom, en fin de semaine, **SI** celui-ci participe à la totalité des ateliers et animations.

Article 4 : Frais d'inscription

Les frais d'inscription pour les Chantiers-Jeunes 2025 sont fixés à 10 euros par chantier, chaque jeune retenu devra les régler pour confirmer son inscription (en chèque à l'ordre du Trésor public ou en espèces).

Article 5 : Règlement

Le jeune a des droits mais aussi des devoirs, il devra respecter les règles de vie pendant les temps d'activités y compris durant les temps informels (ponctualité, respect des consignes...). Dès le premier jour de la semaine, ce règlement sera donné aux jeunes. L'usage du téléphone sera strictement interdit sur les temps de chantier ; il sera autorisé en temps informels et d'activité avec l'aval de l'animateur. Dans le cadre où certains jeunes présenteraient un comportement inadapté (insolence, brutalité, incorrection envers un tiers, non-participation aux ateliers), les parents seront avisés par téléphone, un rendez-vous sera pris avec les parents et le jeune. L'activité du chantier sera l'activité principale de la semaine, le jeune devra s'y investir pleinement. En cas de manquement à ces règles, le jeune sera exclu du chantier et la bourse non versée. La destruction volontaire du matériel entraînera le remboursement par la famille des objets détériorés. En fin de semaine un bilan sera fait entre les jeunes et l'animateur.

Article 6 : Validité

Les jeunes concernés étant mineurs, la validité du contrat est soumise à la signature (précédée de la mention « Lu et Approuvé ») de l'autorité parentale. Le contrat sera également signé par la collectivité et le jeune.

Date :

Signatures des parents ou

du représentant légal.

Signature du Jeune

Signature de la Présidente

de la CC Lot-et-Tolzac.

**CONTRAT D'ENGAGEMENT
(Exemplaire à rendre
avec le dossier d'inscription)**



Entre les soussignés : Communauté de communes Lot-et-Tolzac d'une part, Et (Nom du jeune),
.....Né le, Représenté par Mme et ou Mr(Mère,
Père, Représentant légal), Demeurant à.....d'autre part,
Il est convenu ce qui suit : La Communauté de communes Lot-et-Tolzac propose à (Nom et prénom du jeune).....
.....de participer à une semaine Chantiers-jeunes 2025.

Article 1 : Encadrement

La Communauté de communes Lot-et-Tolzac s'engage à mettre à disposition le personnel nécessaire au bon fonctionnement des Chantiers- jeunes.

Article 2 : Absence et horaires

En cas d'absence, la famille doit informer par mail la Communauté de communes Service Enfance Jeunesse dès que possible. Les jeunes sont pris en charge de 8h30 à 17h du lundi au jeudi et de 8h30 à 15h00 le vendredi. En dehors de ces horaires, la Communauté de communes Lot-et-Tolzac se décharge de toutes responsabilités. Le jeune ne quittera pas le lieu d'accueil seul, s'il est mentionné sur le dossier un retour au domicile accompagné.

Article 3 : Chèque- récompense

Un chèque récompense d'un montant de 80€ sera versé au jeune à son nom, en fin de semaine, **SI** celui-ci participe à la totalité des ateliers et animations.

Article 4 : Frais d'inscription

Les frais d'inscription pour les Chantiers-Jeunes 2025 sont fixés à 10 euros par chantier, chaque jeune retenu devra les régler pour confirmer son inscription (en chèque à l'ordre du Trésor public ou en espèces).

Article 5 : Règlement

Le jeune a des droits mais aussi des devoirs, il devra respecter les règles de vie pendant les temps d'activités y compris durant les temps informels (ponctualité, respect des consignes...). Dès le premier jour de la semaine, ce règlement sera donné aux jeunes. L'usage du téléphone sera strictement interdit sur les temps de chantier ; il sera autorisé en temps informels et d'activité avec l'aval de l'animateur. Dans le cadre où certains jeunes présenteraient un comportement inadapté (insolence, brutalité, incorrection envers un tiers, non-participation aux ateliers), les parents seront avisés par téléphone, un rendez-vous sera pris avec les parents et le jeune. L'activité du chantier sera l'activité principale de la semaine, le jeune devra s'y investir pleinement. En cas de manquement à ces règles, le jeune sera exclu du chantier et la bourse non versée. La destruction volontaire du matériel entraînera le remboursement par la famille des objets détériorés. En fin de semaine un bilan sera fait entre les jeunes et l'animateur.

Article 6 : Validité

Les jeunes concernés étant mineurs, la validité du contrat est soumise à la signature (précédée de la mention « Lu et Approuvé ») de l'autorité parentale. Le contrat sera également signé par la collectivité et le jeune.

Date :

Signatures des parents ou

du représentant légal.

Signature du Jeune

Signature de la Présidente

de la CC Lot-et-Tolzac.

